

Procès-verbal de l'assemblée générale de l'Association intercommunale SDIS régional Nord Vaudois du mardi 24 septembre 2013

Le président M. Amadio Santacroce ouvre la séance.

Il demande une modification à l'ordre du jour, soit de supprimer le point 5: Préavis n°5 règlement du SDIS, rapport de la commission, adoption. Ce changement est approuvé.

1. Appel

31 (trente-et-une) des 35 (trente-cinq) communes membres de l'association sont présentes, représentant 106 (cent six) voix.

Les communes de Démoret, Mutrux, Orges et Rovray sont absentes.

Présents: M. Jean-Daniel Carrard (codir), Mme Gloria Capt (codir), M. Denis Payot (codir), M. Jean-Marc Ballif (codir), M. Jean-Claude Ruchet (codir), M. Olivier David (codir), M. Jean-Michel Benay (codir).
Excusés: M. Marc-André Burkhart (codir)

Certains délégués et suppléants doivent être assermentés ce soir.

Appel des délégués M. Christian Jaccard (Grandson), M. Pierre-Alain Lunardi (Montagny) et M. Johny Favre (Provence) et des suppléants Mme Nadia Gloor (Essert-Pittet), Mme Christiane Jeanmonod (Provence) et M. Ortensio Vaccaro (Cuarny).

Le président donne lecture de la promesse légale.

Le président prie l'assemblée de se lever (art. 9 de la Loi du 28 février 1956 sur les communes).

Lecture du serment :

«Vous promettez d'être fidèles à la constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud B, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

«Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.»

Après cette lecture, chaque délégué et suppléant, à l'appel de son nom, lève la main droite et dit « Je le promets».

Le président prend acte de leur promesse et les félicite.

La commune de Concise a annoncé la démission de son délégué pour le 30 septembre 2013, il faudra donc le remplacer. Les communes de Boley-Magnoux, Cronay et Suscévaz (suite au décès du membre suppléant) doivent encore trouver un membre suppléant.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 30 octobre 2012

Le président ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du 30 octobre 2012. La discussion n'est pas demandée. Le vote se fait à main levée. Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. Communications du Président du Conseil

Le Président rappelle que l'association intercommunale SDIS compte toujours 35 membres et qu'il n'y a pas eu de nouvelle adhésion.

Dorénavant, les communes membres recevront un extrait de décisions avec le procès-verbal afin de pouvoir l'afficher au pilier public sans prendre trop de place.

Une nouvelle liste d'adresses sera envoyée une fois corrigée et complétée.

4. Communication du Président du CODIR.

M. Carrard explique que le point 5 de l'ordre du jour a effectivement dû être retiré car le règlement a fait plusieurs allers-retours avec l'ECA et qu'il est actuellement à nouveau entre leurs mains. Une séance

extraordinaire devra être prévue avant la fin de l'année pour l'adoption de ce règlement.

Le CODIR a demandé le 8 juillet dernier la position actuelle des communes du pied du Jura qui n'ont pas encore adhéré. Celles-ci, selon un projet de lettre reçu par courriel, maintiennent leur position de ne pas adhérer. Le CODIR a donc eu plusieurs contacts avec l'ECA afin de décider de la forme que doit avoir le contrat de prestation qui pourrait être envisagé avec ces communes, en attendant de recevoir le courrier de façon officielle.

A propos du retrait de la ligne fond de réserve dans la comptabilité de chaque commune, M. Carrard explique que celui-ci ne peut être utilisé pour autre chose que la défense incendie. Il invite les communes à se demander s'il pourrait être utilisé pour financer le quote-part défense régionale, ou utilisé à d'autres fins en rapport avec la défense incendie.

6. Préavis numéro 6 Budget 2014, rapport de la commission de gestion, adoption

Le rapport est lu par un membre de la commission de gestion.

La discussion est ouverte. Après quelques demandes de précisions, la parole n'est plus demandée, nous passons au vote.

Bulletins délivrés :	106
Bulletins rentrés :	106
Bulletins blancs :	2
Bulletins nuls :	0
Bulletins valables :	106

Résultat : Le préavis n°5 budget 2014 est adopté par 104 voix.

7. Préavis numéro 7 Indemnité horaire secrétaire remplaçante CODIR

Le rapport est lu par un membre de la commission de gestion.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, nous passons au vote.

Bulletins délivrés :	106
Bulletins rentrés :	106
Bulletins blancs :	1
Bulletins nuls :	0
Bulletins valables :	106

Résultat : Le Préavis numéro 7 Indemnité horaire secrétaire remplaçante CODIR est adopté par 105 voix.

8. Interventions individuelles

M. Benay rappelle que dans la loi chaque commune est responsable du recrutement des pompiers. Cependant, depuis deux ans la Fédération Vaudoise organise un recrutement au niveau cantonal le deuxième jeudi de novembre. Ainsi, les affiches et flyers sont préparées par le canton.

Il propose donc que les communes profitent de cette date préfixée, que le recrutement se fasse de façon commune, et qu'une information groupée soit organisée dans les 4 communes du DPS, soit Yverdon, Grandson, Belmont et Concise.

A Yverdon-les-Bains, un courrier est envoyé à tous les jeunes, filles et garçons, qui ont respectivement 21 et 25 ans. Yverdon pourrait étendre ce courrier à toutes les communes. Pour les communes plus petites, on pourrait envoyer ce courrier aux jeunes qui ont entre 21 et 25 ans. Il faut cependant que d'ici le 2 octobre 2013, les communes communiquent à Mme Aubry les noms de ces jeunes afin de toucher le plus grand nombre.

Il est proposé que les lettres soient signées par chaque commune afin que les jeunes se sentent plus

concernés. Cette proposition est adoptée. Il est donc décidé de faire une lettre identique et de l'envoyer à chaque commune afin que chaque commune puisse la signer.

MM. Carrard et Benay donne une présentation sur le fonctionnement du SDIS.

Il est décidé que la prochaine assemblée générale aura lieu à Yverdon-les-Bains, dans l'idée d'instaurer un tournus entre les communes en ce qui concerne le lieu de rencontre de l'assemblée générale.


La séance est levée à 20h05.



Amadio Santacrose

Président du conseil intercommunal

Valérie Outemzabet



Secrétaire du conseil intercommunal

Extraits de décisions du procès-verbal de l'assemblée générale de l'Association intercommunale SDIS régional Nord Vaudois du mardi 24 septembre 2013

31 (trente-et-un) des 35 (trente-cinq) communes membres de l'association sont présentes, représentant 106 (cent six) voix.

Les communes de Démoret, Mutrux, Orges et Rovray sont absentes.

Le comité directeur est représenté par:

Présents: M. Jean-Daniel Carrad (codir), Mme Gloria Capt (codir), M. Denis Payot (codir), M. Jean-Marc Ballif (codir), M. Jean-Claude Ruchet (codir), M. Olivier David (codir), M. Jean-Michel Benay (codir).

Excusés: M. Marc-André Burkhart (codir)

Point 2 : Adoption du procès-verbal de la séance du 30 octobre 2012

Le président ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du 30 octobre 2012. La discussion n'est pas demandée. Le vote se fait à main levée. Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Point 6 : Préavis numéro 6 Budget 2014, rapport de la commission de gestion, adoption

Le rapport est lu par un membre de la commission de gestion.

La discussion est ouverte. Après quelques demandes de précisions, la parole n'est plus demandée, nous passons au vote.

Bulletins délivrés :	106
Bulletins rentrés :	106
Bulletins blancs :	2
Bulletins nuls :	0
Bulletins valables :	106

Résultat : Le préavis n°5 budget 2014 est adopté par 104 voix.

Point 7 : Préavis numéro 7 Indemnité horaire secrétaire remplaçante CODIR

Le rapport est lu par un membre de la commission de gestion.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, nous passons au vote.

Bulletins délivrés :	106
Bulletins rentrés :	106
Bulletins blancs :	1
Bulletins nuls :	0
Bulletins valables :	106

Résultat : Le Préavis numéro 7 Indemnité horaire secrétaire remplaçante CODIR est adopté par 105 voix.

Amadio Santacroce

Président du conseil intercommunal

Valérie Outenzabet

Secrétaire du conseil intercommunal

Association régionale SDIS
Communes et délégués

Communes	Délégués Conseil Intercommunal	Suppléants conseil intercommunal
Belmont-sur-Yverdon	Eric Scheibler	Sandrine Bösiger
Bioley-Magnoux	Jacques Pahud	
Chamblon	Jean-Pierre Blanc	Max Holzer
Champvent	Nicolas Perret	François Nicole
Chavannes-le-Chêne	Sébastien Mercier	Eric Pitton
Chêne-Paquier	Vincent Pochon	Didier Grize
Cheseaux-Noreaz	Jean-Marc Tâche	Enrico Induni
Concise		Jean-Pierre Baume
Corcelles-près-Concise	Denis Payot	Stéphane Pointet
Cronay	Pierre Viquerat	
Cuarney	Fredy Christin	Ortensio Vaccaro
Démoret	Rolf Christen	Aurélien Gerber
Donneloye	Pierre Billaud	Cédric Monge
Ependes	Rémy Perrin	Carole Glauser
Essert-Pittet	Pierre-Alain Matile	Nadia Gloor
Giez	hervé Kemmling	Chantal Herren
Grandson	Christian Jaccard	Pascale Fischer
Method	Christian Rochat	Amadio Santacroce
Montagny	Pierre-Alain Lunardi	Erika Müller
Molondin	Christian Cosendai	Héron Monnier
Mutrux	François Vaillancourt	François Fardel
Orges	Claude Chatelain	Jean-Philippe Petitpierre
Pomy	Patrick Grin	Yves Pellaux
Provence	Johny Favre	Christiane Jeanmonond
Rovray	Vincent Despland	Yvan Leuppi
Suchy	Catherine Nicolet	Oxana Cholly
Suscévaz	Pierre-André Tharin	
Treycovagnes	José Souto	Stéphane Baudat
Ursins	Patrick Marel	Yves Tacheron
Valeyres-sous-Montagny	Christian Bruand	Sonja Roulet
Valeyres-sous-Ursins	Sylvain Ravey	Christine Panchaud Stickney
Villars-Epeney	Micel Cornamusaz	Bernard Duthé
Vugelles-la-Mothe	Philippe Mottaz	Jean-Marc Cerantola
Yverdon-les-Bains	Marianne Savary	Nathalie Saugy
Yvonand	Philippe Moser	Guy-Daniel Beney
A assermenter		